



## **Contribution du collectif Pas de bébés à la consigne sur le service public de la petite enfance**

Le collectif Pas de bébés à la Consigne se prononce en faveur d'un authentique Service Public de la Petite Enfance.

Depuis 2009, le collectif n'a de cesse de porter la qualité d'accueil des jeunes enfants que ce soit en accueil collectif et individuel et de faire des propositions en ce sens auprès des pouvoirs publics.

Le futur Service Public de la Petite Enfance (SPPE) doit donc avoir pour objectif la qualité d'accueil de la petite enfance combinée à une accessibilité généralisée aux modes d'accueil. De nombreuses études réalisées en France et à l'étranger indiquent que la qualité des modes d'accueil est liée à un ensemble de critères tels que : les niveaux de qualifications professionnelles, les taux d'encadrement, la taille restreinte des groupes d'enfants, le respect des rythmes spécifiques des tout-petits, le temps et la disponibilité accordés à l'enfant et sa famille, l'implication des parents, la sensibilité du personnel aux intérêts et aux besoins des enfants, la stabilité du personnel, l'adéquation des locaux, le sens que trouvent les personnels dans leur travail et leur accord avec les objectifs et les méthodes de travail, ainsi que des temps de réflexion réguliers sur les pratiques et l'accès régulier à la formation professionnelle, qui favorisent une prise en compte de l'enfant et de sa famille dans une relation individualisée. Le rapport de l'IGAS a confirmé tout cela.

Pour cela, le collectif propose que le futur SPPE s'articule autour de 4 axes fondamentaux :

- l'universalisme : un accueil pour tous les enfants et tous les parents sans distinction,
- l'accessibilité à tous sur l'ensemble du territoire quel que soit l'endroit où l'on habite,
- la gratuité comme l'est l'école maternelle : bénéficiant dans un premier temps aux familles vivant sous le seuil de pauvreté puis extension progressive à tous,
- la qualité selon les critères énoncés plus haut.

Il s'agit en effet :

- D'inclure l'ensemble des modes d'accueil : les établissements d'accueil du jeune enfant (publics, associatifs et privés non lucratifs) et les assistant.es maternel.les en leur conférant une mission de service public. Il doit inclure également les Relais Petite Enfance qui assurent l'information des familles sur un territoire, l'animation du réseau des assistant.es maternel.les et participent à l'accompagnement de la qualité de l'accueil individuel.
- De permettre à chaque famille d'avoir le choix de son mode d'accueil que ce soit en accueil collectif ou individuel. Cela passe par le nombre de places offertes sur le territoire et par la convergence du reste à charge pour les parents quel que soit le mode d'accueil sur la base du quotient familial, premier pas vers la gratuité des modes d'accueil. Ceci afin que le choix

du mode d'accueil se fasse sur la base des besoins de l'enfant et de son parent et non de l'accessibilité financière.

- D'assurer l'accueil de tous les enfants dans de bonnes conditions en incluant les enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique, les enfants en grande difficultés socio-économiques, les enfants sous protection de l'aide sociale à l'enfance afin de garantir un accueil inclusif de tous.

Par ailleurs, la réflexion sur le futur SPPE doit mettre fin au modèle économique actuel qui soutient le secteur de la petite enfance, à savoir :

- une tarification à l'heure d'accueil réservée dite PSU comparable à une tarification à l'acte à l'hôpital qui engendre une tension permanente sur le "remplissage" des structures, du surbooking, ceci afin de pouvoir bénéficier des meilleurs financements possibles ;
- une tarification "PAJE" qui ne permet pas l'accessibilité financière de tous dans les modes d'accueil type micro-crèche, MAM ou accueil individuel. Ces différentes tarifications ont pour incidence entre autres de ne pas favoriser la mixité sociale dans les établissements.

Le collectif souhaite que des solutions soient trouvées afin d'assurer la pérennité financière des établissements sans que cela ne passe par une pression permanente autour de l'occupation des structures ainsi que d'harmoniser le financement entre l'ensemble des structures collectives et avec l'accueil individuel.

De même, le futur SPPE comme son nom l'indique sera un service public. Le collectif considère que les politiques sociales dont font partie les politiques petite enfance ne doivent pas être soumises aux lois du marché. A ce titre, le collectif demande donc à ce que les gestionnaires privés à but lucratif ne soient pas inclus dans ce SPPE. La logique de marché et de concurrence n'a pas sa place dans l'accueil de la petite enfance et dans le travail social.

Enfin, la mise en place du SPPE ne pourra se faire qu'avec l'ensemble des acteurs (familles, professionnels, gestionnaires, Etat) du secteur en toute transparence et au regard des dispositifs déjà existants (exemples des crèches familiales, des jardins d'enfants et haltes-garderies) et des propositions portées depuis longtemps par les professionnels.